



# COMITÉ DES PÊCHES

## SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON

### Seizième session

**Busan (République de Corée), 4-8 septembre 2017**

## RAPPORT DU SECRÉTARIAT DU SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE DU COMITÉ DES PÊCHES

### Résumé

Au titre du point de l'ordre du jour à l'examen, le Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches est informé, à intervalles réguliers, des activités et de l'état d'avancement des travaux du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches.

Le présent document rend compte d'un certain nombre de questions et recommandations essentielles découlant de la huitième session du Sous-Comité de l'aquaculture (COFI:AQ/VIII) et de certaines évolutions importantes intéressant le Sous-Comité du commerce du poisson qui se sont produites entre les huitième et neuvième sessions du Sous-Comité de l'aquaculture (COFI:AQ/IX).

### Suite que le Sous-Comité est invité à donner

- Formuler des observations et des suggestions quant à l'amélioration de la collaboration et identifier de futurs domaines de travail du Sous-Comité de l'aquaculture et du Sous-Comité du commerce du poisson.

*Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*



mt652

1. À la quinzième session du Sous-Comité du commerce du poisson, qui s'est tenue à Agadir (Maroc), du 22 au 26 février 2016, un point permanent intitulé «Rapport du secrétariat du Sous-Comité de l'aquaculture» a été inscrit à l'ordre du jour de toutes les sessions suivantes du Sous-Comité du commerce du poisson. Parallèlement, un point permanent réciproque a été inscrit à l'ordre du jour des sessions suivantes du Sous-Comité de l'aquaculture.

2. La décision relative à la création d'un Sous-Comité de l'aquaculture a été prise lors de la vingt-quatrième session du Comité des pêches (Rome, 26 février-mars 2001) et la première session s'est tenue à Beijing (République populaire de Chine), en avril 2002. La session la plus récente (COFI:AQ/VIII) s'est tenue en octobre 2015 à Brasilia, à l'invitation du gouvernement brésilien.

3. Le Sous-Comité de l'aquaculture donne des indications à la FAO sur la création d'un environnement favorable à la promotion du développement et de la gestion durable de l'aquaculture, sur l'élaboration et la promotion d'un cadre pour le développement durable de l'aquaculture rurale, sur l'éducation, sur la mise en commun d'informations et le renforcement des capacités et sur la collecte de données et l'établissement de rapports, en vue d'améliorer la connaissance et la gestion du secteur. Le Sous-Comité constitue, pour les Membres et autres parties prenantes, un forum de discussion sur des questions techniques et relatives aux politiques en matière d'aquaculture au niveau mondial. Le Sous-Comité permet de sensibiliser à l'apport essentiel de l'aquaculture à la croissance économique, à l'emploi et au rôle du poisson dans la sécurité alimentaire et la nutrition et dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Le Sous-Comité met également l'accent sur les activités et les domaines de collaboration avec d'autres organismes internationaux, notamment la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), le Codex Alimentarius, le Groupe mixte d'experts OMI/FAO/UNESCO-COI/OMM/OMS/AIEA/ONU/PNUÉ chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin (GESAMP), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et d'autres organisations du système des Nations Unies, y compris celles qui concernent le commerce des produits comestibles de la mer.

4. À sa huitième session, le Sous-Comité de l'aquaculture a salué les travaux effectués par la FAO et ses partenaires pendant la période intersessions et a reconnu le rôle important de l'aquaculture pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Le Sous-Comité a félicité la FAO des efforts qu'elle avait déployés pour élaborer et coordonner le nouveau questionnaire sur la mise en œuvre, par les États Membres, du Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR) dans les secteurs de l'aquaculture et de la pêche fondée sur l'élevage et a souligné le rôle que jouaient les organes régionaux des pêches et les réseaux d'aquaculture et leur pertinence en matière de sensibilisation au CCPR et souligné le rôle que jouaient les organes régionaux des pêches et les réseaux d'aquaculture et leur pertinence aux fins d'une sensibilisation au CCPR et d'une mise en œuvre plus efficace de ses dispositions, ainsi que pour le suivi de l'application du CCPR et l'établissement des rapports correspondants.

5. Le Sous-Comité, à sa huitième session, s'est dit favorable au projet de cadre stratégique pour le renforcement de son rôle dans la promotion du développement de l'aquaculture. Le Sous-Comité a dit soutenir les efforts de la FAO visant à élaborer les Directives techniques relatives à la certification en aquaculture<sup>1</sup> (les Directives techniques) et le Cadre d'évaluation de la conformité aux directives et à mettre en place un partenariat avec la *Global Sustainable Seafood Initiative* (GSSI). Plusieurs membres ont sollicité l'aide de la FAO aux fins du renforcement des capacités, de la mise en œuvre des Directives techniques et de l'élaboration de programmes de certification dans leurs pays. Le Sous-Comité a également demandé des renseignements supplémentaires sur l'interaction entre les Directives techniques, le Cadre d'évaluation et l'outil mondial d'évaluation comparative. Pendant la période intersessions, la FAO s'est engagée dans l'élaboration d'une série de manuels de conformité pour la

---

<sup>1</sup> [www.fao.org/docrep/015/i2296t/i2296t00.htm](http://www.fao.org/docrep/015/i2296t/i2296t00.htm)

certification de l'aquaculture artisanale, avec pour objectif d'apporter des connaissances et une assistance technique ciblées aux petits aquaculteurs sur la manière de respecter les normes de certification, sur la base de quatre critères minimums requis issus des Directives techniques. Les aspects relatifs à la production continueront à relever du Sous-Comité de l'aquaculture, mais, à l'avenir, il sera rendu compte des travaux qui concernent ce point dans le cadre du Sous-Comité du commerce du poisson.

6. Le Sous-Comité a reconnu le rôle que jouait l'Initiative en faveur de la croissance bleue de la FAO dans la promotion du développement durable et responsable de l'aquaculture dans le monde et a également souligné l'importance de l'éducation et de la recherche dans le développement d'une aquaculture durable.

7. Le Sous-Comité a souligné qu'il était important de promouvoir les emplois décents dans la pêche et l'aquaculture et a félicité la FAO des efforts qu'elle déployait à cet égard. Ces travaux avaient été poursuivis pendant la période intersessions. Le Sous-Comité a également souligné qu'il était important que les informations sur l'aquaculture soient fiables, actualisées et issues de sources pertinentes et il a préconisé vivement que soient améliorées les données, informations et statistiques rassemblées par la FAO dans le domaine de l'aquaculture. Le Sous-Comité a noté qu'il était nécessaire d'incorporer les données du premier rapport sur l'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde dans les systèmes d'information de la FAO sur la pêche et l'aquaculture.

8. Un document de travail (COFI:AQ/IX/2017/2) a été élaboré en vue de sa présentation à la neuvième session du Sous-Comité de l'aquaculture. Il contient un panorama des efforts déployés par le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO pour appliquer les recommandations formulées par le Sous-Comité de l'aquaculture lors de ses précédentes sessions. Il présente également en détail les progrès réalisés en matière de mise en œuvre des dispositions du CCPR relatives à l'aquaculture et à la pêche fondée sur l'élevage faisant appel au nouveau mécanisme d'établissement de rapports.

9. Les travaux intersessions du Sous-Comité étaient également axés sur l'établissement d'un cadre stratégique pour le renforcement du rôle du Sous-Comité dans la promotion du développement de l'aquaculture. D'autres travaux ont également été menés sur l'application des Directives techniques de la FAO relatives à la certification en aquaculture et sur le Cadre d'évaluation de la conformité des programmes de certification en aquaculture aux directives.

10. Des progrès ont été réalisés dans le cadre de l'Initiative en faveur de la croissance bleue de la FAO pour le domaine de l'aquaculture, grâce à la conférence-dialogue intitulée «Croissance bleue et économie: partage de perspectives et d'expériences pour l'Afrique», qui s'est tenue à Mindelo (île de São Vicente, République de Cabo Verde), du 3 au 5 mai 2017. Un séminaire sur la croissance bleue et les petits États insulaires en développement (PEID) doit se tenir avant la neuvième session du Sous-Comité de l'aquaculture et une manifestation spéciale sur l'aquaculture dans les PEID et les possibilités offertes par l'Initiative en faveur de la croissance bleue dans le cadre du changement climatique sera inscrite à l'ordre du jour de la neuvième session du Sous-Comité de l'aquaculture.

11. Outre les points permanents inscrits à l'ordre du jour, le Sous-Comité de l'aquaculture examinera, notamment, les points suivants à sa prochaine session: aquaculture, ODD et vision commune de la FAO sur l'alimentation et l'agriculture durables; état d'avancement et priorités en ce qui concerne les travaux de la FAO sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture; vulgarisation au service du développement de l'aquaculture. La collecte de données et l'établissement de rapports sur les espèces aquatiques d'élevage conservent leur importance en tant que point de l'ordre de jour aussi bien pour les débats au sein du Sous-Comité de l'aquaculture qu'en ce qui concerne leur mise en œuvre pendant la période intersessions. Les recommandations sur les mécanismes et les stratégies relatifs à la collecte de données ont été prises en compte lors de la planification, de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets régionaux et nationaux de la FAO. Pour les pays qui ne disposent pas de suffisamment de données, il faut que les plans et/ou stratégies nationales de développement de l'aquaculture, selon le cas, comportent une composante sur l'établissement de statistiques. Les statistiques mondiales de la FAO sur l'aquaculture sont consultées lors de l'examen et du regroupement des rapports nationaux présentés par les points de contact nationaux pour les ressources génétiques aquatiques, en vue de la préparation du rapport sur l'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde. La FAO poursuivra sa mise à jour annuelle de la liste des «catégories d'espèces» du Système d'information sur les sciences aquatiques et la pêche (ASFIS). Dès que la FAO aura reçu les rapports des Membres, elle complétera la liste de l'ASFIS, afin d'y insérer les espèces élevées existantes ou potentielles, notamment les hybrides.